

Commission économie interprofessionnelle

# Les aléas climatiques ont affecté les rendements en 2018

Louis-Marie Colcombet

Le 15 mai 2019 s'est tenue la commission économique interprofessionnelle de la section Potagères. Ce fut l'occasion pour les agriculteurs de la FNAMS et les représentants des établissements semenciers de discuter de la conjoncture et des évolutions à venir en production de semences potagères.

La commission économie de la section semences potagères du GNIS se réunit une fois par an pour étudier les résultats de la campagne précédente. C'est l'occasion de rassembler autour de la table des représentants de la FNAMS et de l'Union française des semenciers (UFS).

Cette année, les discussions se sont donc portées sur la récolte 2018. Treize espèces sont étudiées : la betterave potagère, la carotte, la chicorée bisannuelle, le chou, l'épinard, le haricot nain, la mâche, l'oignon, le persil, le poireau, le pois potager, le pois chiche (ajouté cette année) et le radis (variétés hybrides/non hybrides).

## Les surfaces en multiplication augmentent

On constate une progression haussière de la surface en légumes secs (+1000 ha soit 13500 ha en 2018), portée principalement par le pois chiche avec ses 4000 ha de production en 2018 (surface multipliée par 4 depuis 2016).

Après une année de baisse en 2017, les potagères fines repartent à la hausse (+400 ha soit 10200 ha en 2018), sans atteindre le niveau record de 2016. Les successions de bonnes récoltes et les barrières sanitaires



Le radis porte-graine, une culture menacée par la disparition des produits phytosanitaires, notamment pour la lutte contre les ravageurs et la dessiccation. Les alternatives ne sont pas encore au rendez-vous.

à l'importation dans certains pays (dont la Chine), limitent les productions de semences de carotte. Cette culture voit ses surfaces de multiplication en baisse en 2019. Dominique Daviot, secrétaire général de la section Potagères et plantes florales du GNIS, a présenté le résultat du commerce extérieur. Il est à noter une légère diminution des exportations des semences potagères et une légère augmentation des importations. Malgré cela, la balance commerciale française des semences potagères et florales est largement excédentaire (226 millions d'euros). Les exportations de semences de potagères fines depuis la France se sont stabilisées en 2018 à 410 millions d'euros. Malgré une légère hausse des importations, la balance commerciale des potagères fines se situait pour la campagne 2018 à 256 millions d'euros (-16 millions d'euros). Dans le même temps, les échanges de semences de légumes secs n'ont pas montré d'évolution particulière et la balance commerciale se situe autour de 4,4 millions d'euros.

En conclusion de l'étude des statis-

tiques et du commerce, il a été rappelé que la filière française est dynamique et que la légère baisse de l'excédent de la balance commerciale (la première depuis dix ans) est liée à une conjoncture moins propice que l'année dernière.

Toutefois, la question se pose de la diminution des exportations vers la Chine (-30 %) qui pourrait s'expliquer par un gain d'autonomie semencière dans ce pays et la problématique du *Candidatus liberibacter* sur les semences de carotte. Rappelons que les semences potagères et florales représentent 28 % du solde positif de la balance commerciale de la filière des semences françaises.

## Enquête prix : des difficultés dans le recueil des données

Comme chaque année, l'UFS et la FNAMS réalisent des enquêtes auprès de leurs adhérents pour évaluer le rendement, le prix payé et avoir un aperçu de la rentabilité de la multiplication de semences (Tableau 1).

Pour différentes raisons, les deux enquêtes n'étaient pas optimales. Le nombre insuffisant de

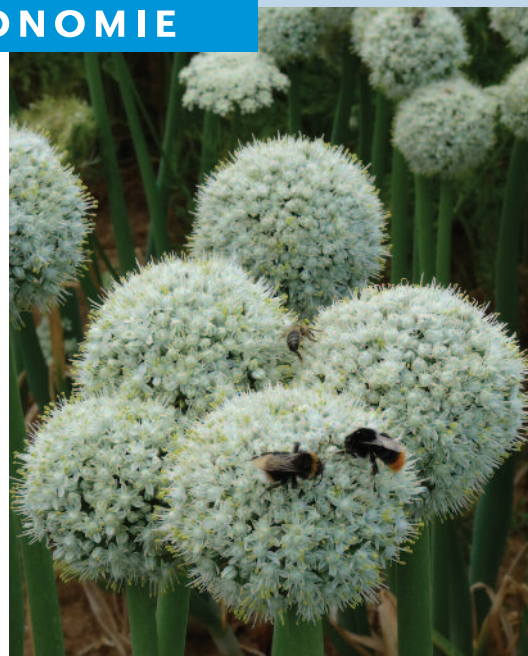
réponses a empêché les interlocuteurs de pouvoir commenter les résultats de certaines espèces, pourtant importantes économiquement (radis, pois chiche...). L'enquête FNAMS n'a pas pu être présentée pour plusieurs espèces (chicorées, choux, poireau...), car il y avait trop peu de réponses, d'où un manque de représentativité. L'enquête de l'UFS ne pouvait pas donner les chiffres pour la quasi-totalité des espèces hybrides (sauf carotte et oignon) car trop peu d'établissements avaient transmis des informations. Pour des raisons de conformité avec le droit de la concurrence, l'UFS ne publie pas de données si le nombre d'établissements pour une espèce n'est pas suffisant.

### Les chiffres d'affaires baissent en 2018

Globalement, la récolte 2018 a été plutôt médiocre pour l'ensemble des espèces étudiées. Les rendements diminuent pour la majorité des espèces et sont souvent

couplés à des prix de vente inférieurs à ceux de 2017.

- **Le pois** présente des chiffres d'affaires inquiétants avec 95 % des lots inférieurs à l'objectif de production et 60 % inférieurs aux charges directes de production.
- En revanche des résultats corrects sont à nouveau observés en **carotte hybride** (10 961 €/ha en moyenne), la seule espèce pour laquelle la moyenne de CA réalisé est supérieure au CA objectif. Depuis quelques années, nous constatons enfin un rapprochement des chiffres d'affaires et des objectifs en **carotte population**, chiffres d'affaires qui restent toutefois 10 % inférieurs à l'objectif (CA réalisé en 2018 : 3 321 €/ha).
- **La betterave potagère** montre des résultats historiquement bas (1 963 €/ha pour les types population), liés aux fortes chaleurs estivales qui ont entraîné des récoltes précoces avec une forte proportion de petites graines.
- Il faut noter les pourcentages restreints de contrats refusés, qui mis à part pour le **persil** (17 %),



Oignon en fleurs et ses pollinisateurs.

sont inférieurs à 6 %. Il y a notamment 0 % des contrats de **mâche** et **d'oignon population** refusés en 2018.

- Enfin, l'avenir du **radis portegraine** semble compliqué en France, avec des attaques de ravageurs tels que les méligèthes sans solutions efficaces de lutte, et de grosses interrogations sur la récolte, avec des difficultés pour andainer cette culture.

Tableau I - – Données économiques des espèces potagères discutées en Commission économie

		Proportion de	CA moyen	CA moyen	Moyenne des CA/ha
		contrats refusés	2018/ha *	contractualisé	
		après récolte	2018/ha *	2018	Récoltes 2011 à 2018
		Source UFS	Source UFS	Source UFS	
Betterave potagère	Population	4%	1 963	3 707	2 818
	Hybride	NR	4 926 <sup>(1)</sup>	NR	5 001
Carotte	Population	6%	3 321	3 687	2 361
	Hybride	6%	10 961	8 637	7 965
Chicorée bis. plantation	Hybride	NR	NR	NR	6 432
Chicorée bis. semis direct	Hybride	NR	NR	NR	7 745
Chou plantation	Hybride	NR	NR	NR	12 214
Corriandre	Population	NR	NR	NR	1 073
Courgette	Hybride	NR	NR	NR	
Epinard	Hybride	NR	3 014 <sup>(1)</sup>	NR	3 014
Haricot	Population	4%	3 025	3 368	2 878
Mâche	Population	0%	3 830	3 908	4 103
Oignon **	Population	0%	7 569	8 968	6 955
	Hybride	2%	9 343	9 312	8 479
Persil	Population	17%	2 067	2 691	2 017
Poireau plantation	Population	NR	NR	NR	9 927
Poireau semis direct	Population	NR	NR	NR	5 109
Pois	Population	3%	1 042	1 651	1 160
Radis	Population	NR	1 710 <sup>(1)</sup>	NR	1 921
	Hybride	NR	2 601 <sup>(1)</sup>	NR	3 715

**En vert** : les chiffres d'affaires moyens réalisés récolte 2018 qui sont supérieurs à la moyenne 2011-2018

**En rouge** : les espèces pour lesquelles le chiffre d'affaires moyen réalisé en 2018 n'atteint pas le chiffre d'affaires contractualisé moyen de 2018 (écart de + de 5%)

**NR** : Non représentatif \* incluant les primes qualité, hors primes PAC \*\* coûts des bulbes déduits

Tableau II - Charges directes des productions et chiffres d'affaires

		CA moyen 2018/ha *	Moyenne des CA/ha	Charges directes <sup>(2)</sup> actualisées pour 2018	
		Source UFS	Récoltes 2011 à 2018	Charges directes	Evolution 2018/2017 (%)
Betterave	Population	1 963	2 818	<b>2 890</b>	1,3%
	Hybride	4 926 <sup>(1)</sup>	5 001	3 081	1,3%
Carotte	Population	3 321	2 361	2 287	1,2%
	Hybride	10 961	7 965	4 534	1,2%
Chicorée bis. plantation	Hybride	NR	6 432	4 174	1,4%
Chicorée bis. semis direct	Hybride	NR	7 745	3 900	1,4%
Chou plantation	Hybride	NR	12 214		
Coriandre	Population	NR	1 073	937	1,7%
Courgette	Hybride	NR	0	5 608	1,4%
Epinard	Hybride	3 014 <sup>(1)</sup>	3 014	1 981	1,4%
Haricot	Population	3 025	2 878	2 344	1,5%
Mâche	Population	3 830	4 103	2 345	1,2%
Oignon**	Population	7 569	6 955	5062 (plantation automne)	
	Hybride	9 343	8 479	4276 (plantation de printemps)	
Persil	Population	2 067	2 017	1 609	1,3%
Poireau plantation	Population	NR	9 927	<b>11 517</b>	1,4%
Poireau semis direct	Population	NR	5 109	<b>5 911</b>	1,6%
Pois	Population	1 042	1 160	<b>1 357</b>	1,4%
Radis	Population	1 710 <sup>(1)</sup>	1 921	<b>2 878</b>	1,4%
	Hybride	2 601 <sup>(1)</sup>	3 715	2 299	1,4%

**En rouge :** les espèces pour lesquelles les charges directes 2018 sont supérieures au chiffre d'affaires moyen réalisé en 2018 sur l'espèce considérée (écart de + de 5%)

\* incluant les primes qualités, hors primes PAC

\*\* pour le calcul des charges on considère une fourniture gratuite des bulbes. Le chiffre d'affaire est net du coût éventuel des bulbes

<sup>(1)</sup> Résultats issus de l'enquête FNAMS

<sup>(2)</sup> Les charges directes incluent les intrants (dont l'irrigation) + les charges de mécanisation + les charges de main d'œuvre (hors MSA) + les charges variables diverses (cotisations et taxes, frais d'analyse, assurance). Elles ne représentent pas le coût de production complet qui inclut en plus les charges fixes, foncier, fermage, rémunération des capitaux propres, provision pour perte... Elles sont basées sur un itinéraire technique « à dire d'expert » et revalorisées en fonction d'un indice calculé annuellement à partir des indices Insee et Ipampa : engrais, protection des cultures, énergie, machines et équipements, prix à la consommation et de la valeur du SMIC.



De nombreuses parcelles de persil ont été refusées en 2018.

### Les charges de productions sont en hausse

Pour la période 2017-2018, nous constatons une nette hausse des charges directes. Presque tous les indices de références ont subi une hausse entre les deux campagnes. Dans la poursuite de l'année dernière, le prix de l'énergie a augmenté (+9,08 %). Les prix des engrais et amendements (+0,19 %) et des produits de protection des cultures (-0,25 %) n'ont

que peu évolué entre 2018 et 2017. Les autres indices ont évolué à la hausse: le prix des machines et équipements (+2,35 %), l'indice des prix (+1,32 %) et le SMIC (+1,08 %). Pour la quasi-totalité des espèces, c'est donc une année en moyenne de hausse des charges directes, allant de 1,2 % pour la mâche et les carottes à +1,6 % pour le poireau en semis direct et l'oignon de printemps (Tableau II). Les espèces montrant une plus forte hausse des charges directes sont celles qui ont une demande importante en mécanisation ou en main d'œuvre (courgette, oignon, poireau...) Les notes de conjonctures qui sont diffusées à l'issue de cette réunion seront mises à jour avec les résultats de ces enquêtes.

### La convention-type en cours de révision

Par ailleurs, la convention-type de

multiplication des semences avec son annexe sur les semences potagères est en cours de révision pour une application à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020. La notion d'indicateur, notamment, va être revue, en conformité avec la loi EGALIM (Loi n° 2018-938). D'autres points sont aussi à intégrer, comme la prise en compte du règlement européen RGPD<sup>1</sup> sur la protection des données personnelles. Enfin, pour la section Potagère, des discussions sont en cours sur certains points comme les distances d'isolement de quelques espèces. A suivre... ■

<sup>1</sup> Le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne. C'est le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

### SAVOIR +

Bulletin Semences n°264 p.8-9 : Loi EGALim – Quel impact sur la filière semences ? Louis-Marie Colcombet